

Procès-Verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'AÉLO

Du 03 juin 2023

- 1- Rapport moral 2022 présenté par le Président
- 2- Rapport financier 2022 présenté par la Trésorière, approbation des comptes 2022
- 3- Fixation de l'indemnité annuelle compensatrice de temps passé des membres du bureau à 10 000 €
- 4- Élection de 4 membres supplémentaires au Conseil d'Administration
- 5- Perspectives 2023
- 6- Présentation des conclusions de l'enquête « baromètre de la démocratie locale »
- 7- Établissement d'une plateforme des revendications de l'AÉLO
- 8- Questions diverses

Cette assemblée générale se déroule à la suite de l'Assemblée générale extraordinaire. Le Président ouvre la séance à 18h45 et présente l'ordre du jour.

1- Rapport moral

Jean-Paul Lefebvre rappelle qu'il a été élu Président le 05 avril 2023 à la suite de la démission de la Présidente fondatrice, Clotilde Ripoull, qui a souhaité donner une nouvelle orientation à sa vie personnelle et professionnelle et explique « C'est Clotilde qui m'a fait adhérer à l'AÉLO et m'a convaincu d'y prendre des responsabilités. Je tiens à lui rendre un grand hommage pour sa vision, son inspiration et son courage d'élue puis de présidente de l'AÉLO depuis 2010 »

Et il termine en proposant de nommer celle-ci Présidente d'honneur de l'AÉLO (applaudissements de l'assistance).

▪ **Les activités de l'AÉLO en 2022**

Les activités de l'AÉLO sont organisées autour de deux pôles : la formation des élus et le conseil aux élus adhérents.

Le conseil d'administration a été réuni le 1er juin et le 5 octobre 2022.

Les 6 représentants régionaux ont mené leur action auprès des adhérents. Le Président tient à souligner l'action réussie de Benoît Eraclas qui a accompagné en préfecture des adhérents en difficulté avec leur maire. La présence du représentant régional a permis à la délégation d'être reçue par un sous-préfet et d'obtenir des engagements concrets.

▪ Bilan des formations

Le Président exprime tout d'abord ses félicitations aux 2 formateurs du jour puisqu'il y a eu 2 sessions de formations qui se sont déroulées au sein de l'Espace Bellechasse (lieu de l'AG) avant d'expliquer que la formation dispensée aux élus est complémentaire de l'action de conseil. En effet, les sessions de formation donnent à l'AÉLO les moyens financiers de mener ses autres actions.

En 2022, 570 élus ont été formés par l'AÉLO dans 35 villes de France métropolitaine et d'outre-mer.

Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 285 000 €. Les cotisations versées par les adhérents représentent 31 813 €.

Les formations ont concerné tous les domaines abordés par les élus municipaux : droit et fonctions, communication, budget et finances, marchés publics, urbanisme et ont été dispensées principalement dans le cadre du DIFE à hauteur de 70%. Les formations réalisées au moyen de conventions avec les collectivités représentent 30%.

Il signale des difficultés rencontrées avec un nombre significatif de mairies pour prendre en charge la formation des élus minoritaires alors que c'est une obligation légale.

Enfin, il est également souligné que la gestion de la formation entraîne une importante charge administrative de gestion et donc un coût, principalement dans le cadre du DIFE et des relations très normées avec la CDC.

▪ Le conseil aux élus

Jean-Paul Lefebvre rappelle que cette fonction est principalement assurée par un collaborateur salarié de l'AÉLO Jean-Luc Trotignon, qui est également le principal formateur. Lydia Rabehi assure également les formations de communication sur les réseaux sociaux en plus de son activité de développement de la communication AÉLO.

Il ajoute également que l'équipe se compose aussi de Céline Bonvalot, assistante de direction, notamment chargée du pilotage du reporting des formations auprès des tutelles et du suivi administratif ; et de Frédéric Tomasini à mi-temps, chargé de la comptabilité.

Enfin, il salue la présence essentielle de Claudette Guiraud, trésorière, impliquée au quotidien dans la gestion de l'AÉLO au siège (applaudissements dans la salle).

Il remercie toute l'équipe de leur engagement au service de l'AÉLO et de ses adhérents.

Il déclare qu'en plus des 39 sessions de formation assurées en 2022, Jean-Luc Trotignon est chargé du conseil aux adhérents, des articles de fond du site, des réponses sur le forum Facebook, le compte Twitter, par téléphone.

Voici un aperçu des services les plus significatifs :

- La réforme formation des élus (création plateforme « Mon compte élu », nouveau guide puis les notes de la DGCL)
- Les règles sanitaires Covid en cours jusqu'au 31 juillet

- Les nouveautés de la loi 3DS dont abaissements des seuils pour les consultations citoyennes et les M.I.E.
- Les états des indemnités des élus au moment des budgets
- La reconnaissance par le CE du droit à un espace d'expression sur le site de la Mairie à la suite d'un recours au tribunal administratif d'un adhérent de l'AÉLO
- Le droit électoral avec la Présidentielle et les Législatives
- Le rôle et les modalités de tenue des bureaux de vote pour les élus d'opposition
- Le suivi de plusieurs demandes de démissions d'office d'élus à la suite des élections
- La réforme de l'affichage de juillet 22 des actes administratifs avec conséquences sur les Comptes-Rendus et les PV des conseils
- Les réponses aux adhérents sur leurs droits d'expression, leurs droits à l'information et leurs droits à exercer un mandat dans des conditions correctes
- Les études de nombreuses requêtes préfectorales, de plusieurs requêtes au TA, de nombreux règlements intérieurs.

Le Président tient à souligner que ce service de qualité a un coût qui est financé par les cotisations et, principalement par les adhésions à partir de 60 €.

- **La communication**

L'AÉLO est présente sur Facebook, Twitter et LinkedIn par des publications spécifiques et une veille d'actualités thématiques.

Le site internet présente l'association, ses services et les formations. Le site permet d'adhérer et de s'inscrire aux formations. Il offre par une FAQ et des fiches de nombreuses informations et réponses aux principales questions de nos adhérents.

- **Les actions nouvelles**

En 2022, le projet de création d'un pôle juridique a vu le jour, à l'initiative de Kamel Taghersout, adhérent de l'Eure, et réunissant une demi-douzaine d'adhérents, ce pôle a pour vocation de constituer une base de données juridiques et de répondre aux besoins de nos adhérents en leur fournissant des conseils juridiques et des modèles de recours. En effet, les élus minoritaires n'ont pas les moyens de recourir à l'assistance d'un avocat spécialisé.

Cette action a été menée avec le soutien de Jean-Luc Trotignon et la participation de Philippe Gilliard, qui sont félicités et encouragés par le Président au nom des adhérent(e)s. Il souligne également que le groupe est ouvert aux bonnes volontés.

Une étude sur les saisines des services préfectoraux a été organisée par les adhérents. Devant le silence trop souvent rencontré, le pôle juridique s'est saisi d'une dizaine de dossiers sur lesquels l'AÉLO a relancé les préfets concernés. Cette action a permis d'obtenir des réponses et de sensibiliser les préfetures.

Une opération de communication en direction des candidats aux élections législatives a été envisagée mais la courte durée de la campagne et les moyens limités n'ont pas permis de la faire aboutir. C'est partie remise puisque l'AÉLO va rééditer avec les sénatoriales de septembre prochain.

Enfin, sur l'idée originale et audacieuse de trois adhérents, un sondage de grande envergure a été lancé afin de réaliser le premier Baromètre de la démocratie locale.

Ce Baromètre de la démocratie locale servira à promouvoir l'AÉLO et à faire connaître la plateforme revendicative.

▪ **Les perspectives et actions 2023**

L'année 2023 est déjà bien engagée. Les actions de formation se poursuivent en proposant de nouveaux modules :

- La formation « Bilan de mi-mandat » avec un volet communication spécifique,
- Un module d'approfondissement de la formation « savoir faire respecter ses droits d'élus d'opposition »,
- Et un module d'une formation portant sur les ressources humaines.

A noter, qu'une action de formation spéciale « sénatoriales » aura lieu le 7 juin en visioconférence.

Depuis le mois d'avril, une campagne de communication et de rencontres des décideurs publics a été engagée afin de favoriser la notoriété et la reconnaissance de l'AÉLO : trois audiences avec les conseillers Territoires et Institutions de la Présidence de la République, une audience avec les conseillers Territoire de la Première ministre, une audience avec la DGCL.

Sont encore programmés plusieurs rendez-vous avec les ministères des collectivités territoriales et de la fonction publique.

Le président de l'Association des Maires de France a été sollicité ainsi que d'autres associations nationales d'élus.

Des rencontres sont prévues avec les parlementaires des Délégations aux Collectivités Territoriales des deux assemblées.

Une séance de travail a eu lieu en mai avec un député de la majorité (F. Zgainski) qui est également un de nos adhérents. Il nous a assuré de son soutien ce dont le Président le remercie vivement.

Enfin, le Baromètre de la démocratie locale sera largement communiqué et servira de support et d'argument à la campagne auprès des candidats aux sénatoriales.

Jean-Paul Lefebvre déclare « Cette action vous impliquera toutes et tous. Nous vous fournirons une lettre-type et la plateforme AÉLO. Je vous invite à profiter de cette opportunité exceptionnelle qui ne se répète que tous les 3 ans. Le Sénat est la chambre des Collectivités Territoriales, donc c'est l'occasion de se faire connaître et d'agir pour obtenir des avancées législatives pour les élus et notamment ceux d'opposition car ils sont électeurs des sénateurs au même titre que les autres »

Il tient également à remercier toutes les adhérentes et adhérents de leur magnifique engagement citoyen et de l'abnégation au service des concitoyens, qui représentent bien souvent quasiment la moitié de la commune, avant de poursuivre « La commune est à la base de la démocratie républicaine, tout y commence, les cahiers de doléance et les premiers députés en 1789, et toutes les élections s'y déroulent. **Alors soyons fiers de notre mandat et exigeants pour l'exercer. Continuons d'agir pour**

faire vivre la démocratie locale et soyons les représentants actifs de l'AÉLO dans nos départements et régions pour nous renforcer encore ! »

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2- Rapport financier 2022

Le rapport financier est présenté par Claudette Guiraud, Trésorière de l'AÉLO.

Le montant des cotisations 2022 a augmenté de 6% par rapport à 2021 (25799 euros en 2022-24281 euros en 2021), tandis que le montant des formations est quasiment identique entre 2022 et 2021.

Le chiffre d'affaires 2022 est de 321 081 euros.

Les charges de fonctionnement sont en nette augmentation (150115 euros en 2022 contre 141544 euros en 2021) puisque d'une part l'AÉLO n'est plus assujettie à la TVA et le montant des dépenses a augmenté. Dans ces frais de fonctionnement, la somme de 12960 euros est imputée à des honoraires d'avocat. De nombreux dossiers de formations n'ont pas été réglés par certaines collectivités. Quinze dossiers ont été traités en justice.

Jean-Paul Lefebvre reprend la parole et explique que les juridictions ne contestent pas les factures mais que les mairies disent qu'ils n'ont pas d'engagement contractuel (bon de commande), et c'est pourquoi, aujourd'hui une nouvelle procédure est mise en place pour éviter les problèmes de contentieux.

Il explique également qu'une proposition d'amendement sur l'article stipulant qu'un élu est remboursé des frais de formation (enseignement et frais supplémentaire) a été faite auprès de la DGCL.

Une question est posée : Combien d'ETP dans l'association ?

Il est répondu 2 salariés à temps plein, 1 salarié à mi-temps et 1 salariée en alternance.

Claudette Guiraud continue à détailler les charges et répondre aux questions des adhérents avec le concours du président.

Résultat de l'exercice : - 23000 euros

Il est également mentionné que nous préparons des dossiers de demandes de subvention. Toutes les grandes collectivités vont être sollicitées ainsi que le ministère des Collectivités territoriales.

Le rapport financier et les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité (1 abstention)

3- Fixation de l'indemnité annuelle compensatrice de temps passé des membres du bureau à 10 000 €

Selon l'article VI.III des statuts de l'AÉLO stipulant « Outre le remboursement de leurs frais, les membres du conseil d'administration, membres élus du bureau ou chargés d'une délégation du conseil d'administration, peuvent percevoir une indemnité compensatrice de temps passé, dont le montant est fixé globalement et annuellement par l'Assemblée Générale et qu'ils se répartissent entre eux de la façon qu'ils jugent convenable, par délibération du conseil d'administration, dans une limite individuelle maximum fixée à 75% du SMIC ».

Le montant de 10000 euros reste inchangé par rapport à l'année précédente.

La fixation de l'indemnité annuelle des membres du bureau à 10 000 € est votée à l'unanimité.

4- Élection de 4 membres supplémentaires au Conseil d'Administration

Les candidatures sont au nombre de 5. L'article VI-I des statuts prévoit jusqu'à 15 membres administrateurs.

Les adhérents procèdent au vote. Céline Bonvalot participe à la collecte des bulletins et au dépouillement avec 2 membres adhérents volontaires.

Résultat du vote :

- 36 suffrages exprimés
- 1 vote nul
- Anne-Lise Auffret : 30 voix
- Sandrine Carneiro : 23 voix
- Carole Cerdan : 28 voix
- Yvon Rosconval : 28 voix
- Céline Vidal de Sousa : 30 voix

Les 4 membres élus sont Anne-Lise Auffret, Carole Cerdan, Yvon Rosconval, Céline Vidal de Sousa.

Sandrine Carneiro se verra octroyer d'autres responsabilités au sein de l'association.

5- Perspectives 2023

Ce sujet a été traité dans le rapport moral du présenté par le président. Il est juste ajouté qu'une campagne intense de communication a débuté depuis avril 2023. Trois audiences auprès des institutions avec les conseillers Territoires et Institutions de la Présidence de la République ont déjà été réalisées avec Denis Faist et le Président lui-même. D'autres rendez-vous sont programmés d'ici fin juin.

6- Présentation des conclusions de l'enquête « baromètre de la démocratie locale »

Yvon Rosconval présente le Baromètre de la démocratie. Un travail réalisé par Sandrine Bize, Michaël Lopez et lui-même. Il s'agit d'un sondage auquel environ 500 élus ont participé. Les conclusions sont les suivantes :

- 494 élu(e)s ont répondu dont 43% de femmes et 70% sont des CSP+ et retraités. Pour 66% d'entre eux, c'est un 1^{er} mandat. 70% sont âgés de plus de 50 ans. Les tailles des villes ont été segmentées par nombre d'habitant, à savoir : moins de 3500 habitants, entre 3500 et 10000 habitants et plus de 10000 habitants.

En ce qui concerne le maire :

- Pour 85%, ils ont des relations institutionnelles, 91% ne se sentent pas écoutés dans leurs propositions, 92% n'ont pas de délégation et 25% ont entamé des actions juridiques à l'encontre des élus d'opposition. La note de 2.4 sur 10 a été attribuée.
- Des suggestions de propositions font état d'un médiateur en cas de litige, d'une évaluation annuelle de la démocratie représentative avec le préfet et éventuellement l'AÉLO.

En ce qui concerne le Conseil municipal :

- Il est relevé que 19% d'élus d'opposition démissionnent contre 6% d'élus dans la majorité. 74% d'entre eux estiment qu'ils ont des délais trop courts (supports de documentation) pour préparer les conseils et 84% se voient refuser des ajouts de points à l'ordre du jour. La note de 3.1 sur 10 est attribuée.
- Des suggestions de propositions telles la réduction de la prime à 50%, ou encore d'ajouter un point à l'ordre du jour par trimestre et multiplier par 2 les délais de transmission de supports dédiés à la préparation.

En ce qui concerne les commissions :

- La note de 2.8 sur 10 est attribuée. 53% des élus interrogés se réunissent uniquement avant le conseil municipal. 75% d'entre eux pensent que les échanges ne sont pas constructifs et 86% n'y voient pas d'approche prospective.
- Des propositions suggérées : une représentation plus équilibrée dans les commissions (effet baisse de la prime de 50%), une obligation de transparence et d'information, une présidence avec 1 élu(e) d'opposition et une commission du « temps long »

En ce qui concerne les moyens :

- 43% des élus interrogés disposent d'un local et pour 2/3 d'entre eux, celui-ci est mal équipé. 73% sont privés d'équipements informatiques, 66% n'ont pas d'adresse électronique communale. 30% ont une protection juridique payée par eux-mêmes et 14% bénéficient d'une indemnité (communes de grande taille).
- Les propositions suivantes sont suggérées : la prise en charge de la protection juridique, un local équipé dans l'enceinte de la mairie ou à proximité, en mesure d'accueillir du public, une indemnité pour tous les élus et le principe de transparence et d'équité de traitement.

Yvon Rosconval conclut qu'il s'agissait d'une première, aucun baromètre n'avait eu lieu auparavant et que ce travail a été conçu dans le but d'être un outil de communication permettant d'améliorer l'image et la notoriété de l'AÉLO. Il est également un levier d'accès national et un outil pour la presse locale.

Jean-Paul Lefebvre remercie vivement Yvon Rosconval, Sandrine Bize et Michaël Lopez pour leur travail et investissement (applaudissement dans la salle).

Jean-Henri Marlhens suggère que ce Baromètre de la démocratie locale soit transmis à l'Association des maires de France ainsi que l'Association des Maires d'Île de France.

Le président indique que cela fait partie de l'ordre du jour lorsqu'il aura obtenu une audience avec le Président de l'AMF.

Nathalie Launay propose d'informer le défenseur des droits de ce Baromètre.

Yvon Rosconval demande aux adhérents de développer des initiatives, et si chaque élu d'opposition s'approprie cette démarche, cela contribuera à développer une meilleure communication et ainsi à faire connaître les revendications proposées par les élus d'opposition.

Il signale également que le Baromètre de la démocratie locale va être publié sur le site internet AELO et qu'il sera diffusé à la presse et notamment la Gazette des Communes (qui en a la primeur) et d'ailleurs le journaliste Romain Gaspar est présent dans la salle

7- Établissement d'une plateforme des revendications de l'AELO

Le Baromètre de la démocratie locale a permis de mettre en place une plateforme revendicative qui va être diffusée aux membres du Conseil d'administration puis sera diffusée le plus largement possible.

Un kit adhérent pour les élections sénatoriales avec un mail, un communiqué de presse et un modèle de lettre pour accompagner des propositions et il sera demandé aux adhérents de s'impliquer dans l'opération sénatoriale. Cette élection servira d'occasion pour la diffusion des propositions de l'AELO à la presse.

Question de Nathalie Launay :

Est-il inscrit dans cette plateforme l'obligation d'un déontologue fourni par la collectivité territoriale ?

Jean-Paul Lefebvre répond l'obligation existe depuis le 1^{er} juin 2022 et c'est aux élus d'être acteur de la mise en place de cette obligation, de même que la mise en place d'une procédure du recueil des alertes qui elle est obligatoire depuis octobre 2022.

Il rappelle également que l'obligation d'un local pour les élus d'opposition est obligatoire aujourd'hui à partir de 3 500 habitants. Il souhaite intégrer le seuil de 1000 habitants dans la plateforme.

Cette assemblée générale se clôture à 21 heures par un mot de remerciement du Président aux adhérent(e)s et en les invitant à rejoindre le pot de l'amitié.

Le président,



Jean-Paul LEFEBVRE

